



Doc. 13482
08 avril 2014

Développements récents en Ukraine: menaces pour le fonctionnement des institutions démocratiques

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, première phrase, supprimer les mots suivants:

«lorsque, dans l'unité et le consensus, elle a géré le changement de pouvoir et l'application des principaux dispositions de l'accord du 21 février 2014, dans l'esprit des principes généraux de l'accord et en tenant dûment compte des principes constitutionnels».

Déposé par:

KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
PETRENCU Grigore, République de Moldova, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

1. 2014 - Deuxième partie de session

